



## **LA CGT DIT "NON" A LA LOI MACRON ET MANIFESTERA LE LUNDI 26 JANVIER 2015**

Les manifestations du 17 septembre 2014 (notariat) et 10 décembre 2014 (professions du droit) ont été un réel succès. Des milliers de salariés étaient là pour défendre leur outil de travail, et par conséquent leur emploi, leurs salaires, leurs conditions de travail et leur couverture sociale (pour le notariat : la CRPCEN).

La présence et la lisibilité de la CGT étaient à la hauteur des enjeux.

Depuis, la CGT a adressé un dossier argumentaire, avec propositions d'amendements au projet de loi, à l'ensemble des Députés et des Sénateurs.

Mais cela risque de ne pas suffire.

**C'est pourquoi la CGT a décidé d'une journée de manifestation le  
lundi 26 janvier 2015  
date du début des débats sur le texte à l'Assemblée Nationale**

Après deux manifestations pour les professions du droit, dans l'unité avec les employeurs, la CGT entend poursuivre le combat contre la loi Macron **sur l'ensemble de ses dispositions**, compris les volets "commerce" et "transport".

Il est important de renforcer la CGT afin qu'elle puisse concrètement peser.

**Adhérez** pour changer les choses et construire une organisation qui soit la vôtre.

**AVEC LA CGT, NE LÂCHONS RIEN !!!**